

# DÉLIBÉRATION

## N° CS-2020-19

**OBJET:** Indemnité de fonctions du Président

Nombre de membres en exercice : 26  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 26  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : 25/08/2020  
Date d'affichage : 27/08/2020  
Votes contre: 0  
Votes pour : 26  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le deux septembre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune d'Estang sous la présidence **Monsieur Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : **Monsieur Arnaud LATAPIE**

Membres présents : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANÉ Isabelle, DELHOSTE Pierre, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, REQUENA Julien, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia, DESJARDINS Lionel, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, SOURBETS Bernard, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, CLAVE Gabrielle, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude.

Membres absents et excusés : -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Président et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de fixer à compter du 02/09/2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 16.93% de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

